Département des Yvelines

Grosrouvre, le 16/06/2025

Arrondissement de Rambouillet

Canton de Montfort l'Amaury

COMMUNE DE **GROSROUVRE**

Mesdames et Messieurs les Adjoints et Conseillers Municipaux

CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL

J'ai l'honneur de vous prier d'assister à la réunion du Conseil Municipal qui se tiendra à la mairie le

LUNDI 23 JUIN 2025 A 20H30

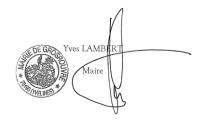
Salle du Conseil Municipal

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance, et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Ordre du jour :

- 1. Approbation du compte de gestion du receveur de l'exercice 2024 : Commune
- 2. Approbation du compte de gestion du receveur de l'exercice 2024 : Assainissement
- 3. Approbation du compte administratif de l'exercice 2024 : Commune
- 4. Approbation du compte administratif de l'exercice 2024 : Assainissement
- 5. Affectation du Résultat 2024 Budget Commune M14
- 6. Affectation du Résultat 2024 Budget Commune M49
- 7. Vote des Subventions aux associations
- 8. Modification des statuts de la CCCY
- 9. Autorisation accordée à l'ordonnateur pour admettre en non-valeur les créances irrécouvrables inférieures à 100€
- 10. Autorisation en non-valeur liste du 06/06/2025
- 11. Recrutement et rémunération des agents recenseurs janvier-février 2026
- 12. Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'arrêter l'exécution des prestations de l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre « les travaux de rénovation énergétique de la mairie et de l'école » à l'issue du marché subséquent n°1 : « Phase 1 : Diagnostic thermique et énergétique »,

Questions diverses



PJ: compte-rendu du conseil municipal du 09/04/2025 pour vote en séance sans lecture

PJ2: projet de CA commune et assainissement 2024

PJ3 : tableau des demandes de subventions présentées par les associations

PJ4 : extrait de la délibération du 9 avril 2025 de la CCCY 25-011 – modification des statuts

PJ5: décompte résiliation prestations de l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre « les travaux de rénovation énergétique de la mairie et de l'école » à l'issue du marché subséquent n^01 : « Phase 1: Diagnostic thermique et énergétique